

■ **CORREN INDUSTRIES SA**, à Genève, acquisition, détention, administration et vente de participations dans toutes entreprises industrielles, commerciales ou financières, etc. (FOSC du 21.02.2003, p. 7). Conversion des 1'000 actions de CHF 100, jusqu'ici nominatives, en actions au porteur. Capital-actions: CHF 100'000, libéré à concurrence de CHF 50'000, divisé en 1'000 actions de CHF 100, au porteur. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce ou lettre recommandée s'ils sont tous connus. Nouveaux statuts du 24.10.2003.
Journal no 12157 du 28.10.2003
(01243164 / CH-660.0.393.003-5)